



Jusqu'au 2 septembre 2024

Contrat de filière Livre 2024 - Dispositif "Librairies"

Le calendrier des appels à projets 2024 du dispositif "Librairies" du Contrat de filière Livre 2024-2026, de l'État/DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Centre National du Livre, est en ligne.

Le dispositif "Librairies"

Dans le cadre de leur politique commune favorisant le développement du secteur du livre en région, l'État/DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre National du Livre ont renouvelé pour la période 2024-2026 le dispositif "Librairies". Il vise à soutenir des projets structurants pour la librairie, dans le cadre d'un développement pensé à moyen terme.

Il aide à financer des projets sur cinq volets d'intervention :

- **Investissements** (création, reprise, aménagement)
- **Assortiment**
- **Développement commercial et promotion**
- **Action culturelle**
- **Emploi**

Un webinaire d'information s'est tenu le 12 janvier 2024 afin de présenter les évolutions du dispositif dédié aux librairies : [télécharger le support de présentation du webinaire](#).

Les documents du dispositifs

[Contrat de filière 2024 - Dispositif "Librairies" - Fiche technique](#)
[Contrat de filière 2024 - Dispositif "Librairies" - Modalités de dépôt](#)

Calendrier des appels à projets 2024

1er appel à projets, date limite de dépôt des dossiers : lundi 4 mars 2024

- Calendrier des entretiens préalables : 19 janvier, 26 janvier, 2 février, 9 février, 16 février et 23 février.
- Commission : avril 2024.

2e appel à projets, date limite de dépôt des dossiers : lundi 2 septembre 2024

- Calendrier des entretiens préalables : 29 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin, 5 juillet, 12 juillet, 22 août, 23 août, 30 août.
- Commission : octobre 2024.

Comment déposer un dossier ?

Avant toute demande, il convient de lire attentivement les documents afin de vérifier votre éligibilité au dispositif.

Procédure

- Étape 1 - **Entretien d'information** avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes (**obligatoire**) : cet entretien doit être anticipé. Il doit avoir lieu, dans l'idéal, 3 mois avant la date de clôture de l'appel à projets.
- Étape 2 - **Entretien préalable** avec les financeurs pour présenter le projet.
- Étape 3 - Constitution et **dépôt du dossier** en ligne, au plus tard à la date de clôture.

Renseignements

Prendre contact avec le pôle Économie du Livre de l'Agence :
pole.economie@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org